



BOSCH

Conditions de garantie Bosch AquaStop®

Garantie AquaStop - uniquement pour les appareils avec AquaStop®

En plus des droits de la garantie légale contre le vendeur en vertu du contrat d'achat et de notre garantie commerciale, nous assurons un échange sous les conditions suivantes:

- 1.** Si les dégâts d'eau seraient causés par un défaut dans notre système AquaStop, nous indemniserons le particulier pour les dégâts subis.
- 2.** La garantie est valable pour la durée de vie de l'appareil.
- 3.** La condition préalable à la demande de garantie implique l'installation et le raccordement de l'appareil AquaStop conformément à nos instructions, incluant la rallonge professionnelle AquaStop (accessoire d'origine).
Notre garantie ne s'étend pas aux conduites d'alimentation ou aux raccords défectueux jusqu'au raccordement AquaStop sur le robinet.
- 4.** Les appareils avec AquaStop n'ont pas besoin d'être surveillés pendant le fonctionnement ou d'être sécurisés par la suite en fermant le robinet d'eau. Ce n'est qu'en cas d'absence prolongée de votre domicile, par exemple pendant un séjour de plusieurs semaines, que le robinet doit être fermé.

Ligne info et service de réparation: tél. 02/475.70.01

BSH Home Appliances S.A.

Avenue du Laerbeek 74 – 1090 Bruxelles – Belgique
www.bosch-home.be/fr